

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DPEA 019-063/08/BC

**■ Comité Départemental Bouches-du-Rhône de la Ligue contre le Cancer -
Approbation d'une convention de partenariat
DTDAG 08/755/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dès le lancement du tri sélectif du verre, le Comité Départemental Bouches-du-Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer s'est fortement impliqué dans l'organisation et la promotion de cette collecte.

Ainsi, la collecte du verre en PAV s'est élevée à 8 385 tonnes pour l'année 2005, à 8 553 tonnes en 2006 et devrait atteindre 9 600 tonnes en 2007.

Depuis 2002, Marseille Provence Métropole accorde chaque année une subvention à la Ligue contre le Cancer et renouvelle le partenariat qui les lie, la lutte contre le cancer demeurant un facteur de motivation des usagers pour adhérer à la collecte sélective du verre.

Il est donc proposé de prolonger, en 2008, le partenariat entre Marseille Provence Métropole et le Comité Départemental Bouches-du-Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer, en renouvelant la convention qui en définit les modalités.

Parallèlement, le Conseil de Communauté délibère sur l'attribution d'une subvention de 31 000 euros, au titre des actions qui seront conduites par l'association.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DPEA 10/135/BC du 26 mars 2007 relative à l'approbation de la convention de partenariat entre MPM et le Comité Bouches-du-Rhône de la Ligue contre le Cancer ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions menées par le Comité Départemental Bouches-du-Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer représentent un intérêt manifeste pour la collectivité en matière de communication sur le tri et la valorisation des déchets, en particulier le verre ;
- Qu'il convient d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec le Comité Départemental Bouches-du-Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer pour l'année 2008 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Comité Départemental Bouches du Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer pour l'année 2008.

Article 2 :

Monsieur Le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document nécessaire à son application.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Robert ASSANTE

Jean-Claude GAUDIN